

L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 9, numéro 12

19 juillet 2024

Avis public



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 24-21 modifiant le règlement de zonage # 18-16 de la municipalité de Lac-Bouchette.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui a eu lieu le 8 juillet 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement n° 24-21 modifiant le règlement de zonage # 18-16 de la municipalité de Lac-Bouchette de manière à ajouter et modifier diverses dispositions visant à :

- Ajouter l'usage garderie à la liste des usages secondaires autorisés à l'intérieur des zones 2P et 3P.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 5 août 2024 à 19 h10 pour le projet de règlement n° 24-21, à la salle du conseil municipale au 297 rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, madame la mairesse ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 19^e jour de juillet deux mille vingt-quatre.

directeur général et
greffier-trésorier

Dérogation mineure 2024-03



MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC – Dérogation mineure #2024-03

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que :

Il y aura séance régulière du conseil municipal le 05 août 2024 à 19 h 00 au 297, rue Principale, Lac-Bouchette (Québec), à la salle du conseil.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Identification du demandeur : M. Gonzague Morin

Identification du site concerné: 1410 route Victor-Delamarre

Matricule : 9730-93-2131-0-000-0000

Numéro de la zone : 3AF

Règlements en cause : L'article 98 du règlement de zonage #18-16.

Nature et effets: Le demandeur désire que l'on autorise une superficie totale de bâtiments accessoires de 215 m² dans le but d'ajouter un garage supplémentaire alors que la superficie maximale totale des bâtiments accessoires est de 160 m². Le bâtiment projeté aura une hauteur de 9 mètres alors que le maximum est de 6.5 mètres.

Pourcentage des dérogations : La superficie de bâtiment accessoire **34.38 %**
Hauteur du bâtiment **38.46 %**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 19^e jour de juillet deux mille vingt-quatre.

directeur général et
greffier-trésorier